

« Je parlai à l'un d'eux fort long temps... » : où et quand Montaigne a-t-il (peut-être) rencontré des cannibales ?

Denis BJAÏ
Université d'Orléans / IUFM
POLEN - CESFiMA

Je commencerai par dire le plaisir que j'ai à retrouver José Alexandrino de Souza Filho, déjà croisé, il y a dix ans tout rond, à l'occasion d'un autre colloque montaigniste organisé à Bordeaux par Françoise Argod-Dutard. Prenant la parole immédiatement après moi, comme aujourd'hui, José avait remplacé le chapitre « Des Coches » « sur fond d'histoire » – tel était le titre de sa communication¹, dans laquelle il mettait déjà en doute la réalité de la rencontre rouennaise, en renvoyant à un autre article, paru depuis, « Le “conte cannibale” de Montaigne : réalité historique et représentation littéraire² ». Car sans aller jusqu'à parler de « bluff littéraire³ », comme lui-même le fera sans doute tout à l'heure, plus hardiment que moi, il faut bien avouer que l'épilogue dialogué du chapitre I, 30/31⁴ pose à la critique montaignienne un problème complexe.

Commençons par consulter les éditions de référence : dans l'édition dite

¹ Publiée, par les soins de la même Françoise Argod-Dutard, dans le recueil *Des signes au sens : lectures du livre III des Essais*, Journées d'étude du Centre Montaigne de Bordeaux, 14-15 novembre 2002, Paris, Champion, 2003, p. 53-89.

² *La France et le monde luso-brésilien : échanges et représentations (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Actes du colloque de Clermont-Ferrand, 24-25 mai 2002, éd. S. Neiva, Clermont-Ferrand, PU Blaise-Pascal, 2005, p. 111-139.

³ Cf. Barbara Bowen, *The Age of Bluff. Paradox and Ambiguity in Rabelais and Montaigne*, Urbana, University of Illinois, 1972 – même si son chapitre III, « Montaigne and the Art of Bluff », ne prend pas spécifiquement en compte, dans le livre I des *Essais*, « Des Cannibales ».

⁴ N° 31 dans les éditions des *Essais* parues du vivant de Montaigne et dans l'Exemplaire de Bordeaux, mais n° 30 dans l'édition posthume de 1595, en raison du déplacement du chapitre I, 14 devenu 40. Sur cette petite énigme éditoriale, voir la mise au point de Philippe Desan : entrée « Chapitre I.14 (I.40) » du *Dictionnaire de Michel de Montaigne*, Paris, Champion, 2004, 2^{de} éd., 2007, p. 179-181.

Rouen 1562. Montaigne et les Cannibales, actes du colloque organisé à l'Université de Rouen en octobre 2012, publiés par Jean-Claude Arnould (CÉRÉdi) et Emmanuel Faye (ÉRIAC).

(c) Publications numériques du CÉRÉdi, « Actes de colloques et journées d'étude (ISSN 1775-4054) », n° 8, 2013.

« Municipale » du début du siècle (déjà) dernier, on trouve une seule note de Pierre Villey, en regard du marqueur historique « Du temps que... », laconiquement glosé « en 1562⁵ », note complétée et précisée quelques années plus tard, dans sa propre édition, par : « lorsque Rouen fut repris par Guise sur les protestants. Montaigne était alors à la cour, qui se rendit à Rouen⁶ » ; « en 1562 – répète André Tournon, dans son édition de l’Imprimerie nationale –, quand Charles IX, âgé de 12 ans, vint dans la ville récemment reprise aux protestants⁷ » ; même contextualisation historique de Bénédicte Boudou dans l’édition de la Pochothèque dirigée par Jean Céard⁸. Mais il semblerait que les tout derniers éditeurs se montrent moins catégoriques – ou plus prudents : Frank Lestringant, dans son anthologie « américaine » des *Essais*, place la scène « [s]ans doute courant novembre 1562, après la reprise de la ville sur les protestants le 26 octobre, au cours de la première guerre de Religion⁹ » ; « [s]ans doute à la fin de 1562 », lui fait écho Alexandre Tarrête dans l’édition Folio¹⁰ ; quant aux éditeurs de « La Pléiade », pour ce chapitre Michel Magnien et Catherine Magnien-Simonin, s’ils reprennent la datation attendue, « [d]urant la première guerre civile (septembre-octobre 1562) », c’est pour en relativiser aussitôt la portée en alléguant notre collègue brésilien, suivant qui « la véritable rencontre aurait eu lieu le 9 avril 1565, lorsque Charles IX fit son entrée solennelle à Bordeaux¹¹ ».

Montaigne était-il bien à Rouen lors de ce fameux siège de l’automne 1562 ? Tournons-nous à présent vers ses biographes, pour autant qu’on dispose de données suffisamment précises sur ses faits et gestes pendant ces années-là. On sait que le 12 juin, comme l’attestent les registres, il est à Paris où il fait, devant le Parlement,

⁵ *Les Essais de Michel de Montaigne publiés d’après l’Exemplaire de Bordeaux*, éd. Fortunat Strowski et al., Bordeaux, F. Pech, 1906-1933, t. IV, p. 102 (note sur p. 280, l. 6).

⁶ *Les Essais*, éd. Pierre Villey préfacée par V.-L. Saulnier, Paris, PUF, 1924, rééd. 1992, t. III, p. 1250 (note sur p. 213, l. 31).

⁷ Paris, coll. La Salamandre, 1998, t. I, p. 596 (note sur p. 357).

⁸ « En 1562, lorsque Rouen fut repris aux protestants par François de Guise » (Paris, LGF, 2001, p. 332, n. 6).

⁹ *Le Brésil de Montaigne. Le Nouveau Monde des « Essais » (1580-1592)*, Paris, Chandeigne, 2005, p. 266 (n. 6 sur p. 118). Dans l’Introduction, il est question de « scène peut-être inventée et à coup sûr embellie » (p. 29).

¹⁰ *Essais de Michel de Montaigne. Livre premier*, Paris, Gallimard, 2009, p. 660 (n. 2 sur p. 409).

¹¹ *Les Essais*, éd. J. Balsamo, M. Magnien et C. Magnien-Simonin, Paris, Gallimard, 2007, p. 1428 (n. 8 sur p. 220) – notre édition de référence.

profession publique de foi catholique¹² ; et que mi-novembre il est de retour à Bordeaux¹³. Pour la période intermédiaire, on en est réduit aux conjectures. Si Montaigne s'était véritablement trouvé en Normandie, avec la Cour, lors des opérations militaires qui devaient déboucher sur la prise de la ville, aurait-il eu besoin d'apprendre plus tard de la bouche de Jacques Amyot des événements survenus « durant nos premiers troubles au siège de Rouan », à savoir les menaces pesant sur la vie du duc de Guise et le magnanime pardon accordé par celui-ci à un gentilhomme huguenot tels qu'ils nous sont rapportés au seuil du chapitre I, 23/24, « Divers evenemens de mesme Conseil¹⁴ » ? Anecdote tout aussi curieuse, qui est à elle-même sa propre source, puisqu'elle ne figure dans aucune relation contemporaine du siège et ne se retrouve, avant même les biographies du XVII^e siècle mentionnées par Michel Magnien et Catherine Magnien-Simonin¹⁵, que dans la *Vita Francisci Lotareni* (chapitre 16, « *Pietas eius* ») de Papire Masson, parue chez Denis du Pré en 1589¹⁶. Elle fournissait de surcroît à Montaigne l'opportunité de se poser en interlocuteur familial (et, en la circonstance, unique ?) du Grand Aumônier de France et illustre traducteur de

¹² Voir Fortunat Strowski, *Montaigne. Sa vie publique et privée*, Paris, La Nouvelle Revue critique, 1938, p. 62-63.

¹³ Voir Alphonse Grün, *La vie publique de Michel Montaigne [sic]*, Paris, Librairie d'Amyot, 1855 [Slatkine repr., 1970], p. 119 et 146. Les *Registres secrets* du Parlement de Bordeaux allégués par José Alexandrino de Souza Filho le notent présent à la séance du 17 (« Le "conte cannibale" de Montaigne... », art. cit., p. 115 et n. 15).

¹⁴ Éd. cit., p. 128. Deux occurrences du toponyme, avec celle de « Des Cannibales » (p. 220) les seules des *Essais*.

¹⁵ Éd. cit., p. 1382 (note 1 sur p. 129). Ni Thevet, dans ses *Vrais pourtraits et vies des hommes illustres* (Paris, V^{ve} de Jacques Kerver et Guillaume Chaudière, 1584, t. II, livre V, chap. 68, f^o 427 r^o-430 v^o – mais cette biographie ne serait pas de sa main suivant Frank Lestringant, *André Thevet cosmographe des derniers Valois*, Genève, Droz, 1991, p. 141, n. 54), ni Pasquier, dans ses *Lettres* (IV, 17 et 20, à Fonsomme, in *Les Œuvres*, Amsterdam [pour Trévoux], Compagnie des libraires associés, 1723, t. II, col. 100 et 105), ni Brantôme, dans la longue notice de ses *Grands capitaines françois* qu'il consacre à François de Guise (*Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Paris, V^{ve} Renouard, 1864-1882, t. IV, p. 187-275), n'en disent mot. Son dernier biographe en date, Éric Durot, allègue le témoignage d'Amyot rapporté par Montaigne mais y ajoute cette information : « Un récit anonyme manuscrit [BnF, fonds français, 17.305, f^o 12], qui a la forme d'une oraison funèbre, révèle qu'un homme est exécuté à Rouen après avoir confessé être venu pour tuer le duc, sur les ordres de l'amiral de Châtillon. » (*François de Lorraine, duc de Guise entre Dieu et le Roi*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 723).

¹⁶ Rééditée en 1614, puis reprise dans les *Elogia varia* de 1638. Voir Pierre Ronzy, *Bibliographie critique des œuvres de Papire Masson*, Paris, Champion, 1924 (n^o 21, p. 40-41), qui en fait remonter la composition, dans le Paris ligueur, à 1587 ou 1588, voire au début de 1589, après l'assassinat du Balafré (*Papire Masson un humaniste italianisant*, Paris, Champion, 1924, livre III, chap. III, p. 511-513).

Plutarque¹⁷, de livrer des détails qui ne se rencontrent que sous sa seule plume (la lettre de mise en garde de la Reine mère¹⁸, l'hésitation entre une origine angevine ou mancelle du gentilhomme incriminé¹⁹, la rencontre sur la côte Sainte-Catherine, la présence de deux témoins, Amyot et un autre prélat) et de nous offrir, quelques mois avant le geste fatal de Poltrot de Méré, une théâtrale répétition de l'assassinat²⁰. À défaut d'imaginer Montaigne prenant lui-même une part active aux opérations du siège, comme se risque à le conjecturer Jean Lacouture²¹, peut-on au moins supposer, à l'instar de Géralde Nakam, qu'il n'ait rejoint Rouen qu'après la chute de la ville et n'y soit venu, « avec la cour, que pour les fêtes du triomphe²² » ?

Encore reste-t-il à se demander quelles fêtes au juste pouvaient bien être célébrées à Rouen à la fin d'octobre 1562, pour se prêter à l'exhibition, devant le jeune roi de France, d'une poignée de cannibales fraîchement débarqués du Brésil. La prise d'armes de Condé, qui s'était emparé d'Orléans début avril, avait été suivie en effet d'un coup de main des huguenots rouennais sur leur propre ville, dont ils se rendirent maîtres six mois durant. Ils subirent deux sièges successifs, d'abord de la part du duc d'Aumale, en juin-juillet, puis, à partir de la fin septembre, du triumvirat Navarre-Montmorency-Guise, à la tête de trente mille hommes. Le fort Sainte-Catherine, position stratégique

¹⁷ On ne sait rien de plus sur les éventuels liens personnels entre Amyot et Montaigne, comme le confirment Alexandre Cioranescu (*Vie de Jacques Amyot*, Paris, Droz, 1941, p. 122-123) et Olivier Guerrier (entrée « Amyot » du *Dictionnaire de Michel de Montaigne*, *op. cit.*, p. 40-42).

¹⁸ Elle ne figure pas, comme on s'en doute, parmi les *Lettres* conservées de Catherine de Médicis et expédiées « Du camp devant Rouen », « Du fort Sainte Catherine » ou « De Rouen » (éd. H. de la Ferrière et G. Baguenault de Puchesse, Paris, Imprimerie nationale, 1880-1943, t. I [1533-1563], p. 406-433). Seule la duchesse de Guise compte alors parmi ses destinataires (lettre du 15 octobre 1562, p. 420).

¹⁹ L'historien local François Farin fait de lui un gentilhomme manceau (*Histoire de la ville de Rouen*, Rouen, Jacques Héral, 1668, t. I, p. 489), tout comme Oudin (*Histoire de la maison de Guise jusqu'en 1627*, BnF, fonds français 5799, livre II, chap. 30, f° 139 r°). Leur source commune semble être l'*Histoire générale de France* de Scipion Dupleix, 1621-1628 (4^e édition, Paris, Sonnius, 1634-1644, t. III, p. 655).

²⁰ Sur ce geste de clémence non payé de retour, contrairement à celui d'Auguste envers Cinna qui forme le second volet du diptyque, voir Michel Simonin, « Poétique(s) du politique : Montaigne et Ronsard prosopographes de François de Guise », in *Ronsard et Montaigne écrivains engagés ?*, éd. M. Dassonville, Lexington, French Forum, 1989, p. 83-101, ici p. 89 [repris dans *L'encre et la lumière*, Genève, Droz, 2004].

²¹ *Montaigne à cheval*, Paris, Le Seuil, 1996, p. 133.

²² *Montaigne et son temps*, Paris, Gallimard, 1993 [1^{re} éd., 1982], p. 216, n. 3. Cf. Madeleine Lazard : « Il ne relate rien de la victoire ni du pillage de la ville. Arriva-t-il seulement à Rouen pour assister, aux côtés de Charles IX, aux fêtes offertes au roi et à sa cour ? C'est probable. » (*Michel de Montaigne*, Paris, Fayard, 1992, p. 108).

qui commande Rouen, tombe dès le 6 octobre et, malgré la résistance acharnée opposée par Montgomery, la ville est prise d'assaut le 26. La soldatesque peut alors donner libre cours à sa fureur, comme le rapportent avec effroi les chroniqueurs locaux :

Chose horrible à veoir ! A l'entree desdicts soldatz fut executé la crudelité et fureur de la guerre sur toutes les personnes indifferamment soy trouvant sur le pavé par les rues, hommes et femmes, huguenotz et cathollicques, tellement que, durant deux jours, on trouvoit les corps des mortz parmy les fanges en grande habondance, et, quelque cryée qui fut faicte par le Roy, n'y peult on donner ordre²³.

Belleforest, dans son *Histoire des neuf Roys Charles*, leur emboîtera bientôt le pas :

...la ville fust prise, et miserablement saccagée, quelque deffense que feissent les seigneurs [...]. On ne sçauroit dire sans horreur comme la bresche estoit jonchée des corps des soldats occis à la deffense d'icelle, et les fossez ondoyans de sang meslé tant des vaincuz que des vainqueurs, et avec quelle cruauté les uns poursuyvoient les autres. Il vaut mieux le taire qu'en remplir le papier²⁴...

Les divergences ne portent guère que sur l'ampleur du massacre et la durée du pillage. Mille morts seulement pour l'ambassadeur espagnol Perrenot de Chantonnay, peu suspect de sympathie pour les rebelles²⁵, quatre fois plus suivant Aubigné²⁶ et De Thou, lequel allègue lui-même La Noue²⁷. « On permit aux soldats, poursuit De Thou, de piller pendant vingt-quatre heures ; mais quelques soins que les chefs prissent pour faire cesser le pillage après le temps marqué, ils ne purent empêcher qu'il ne durât plusieurs jours ». La ville fut mise à sac pendant une journée seulement, disent le *Discours certain contenant ce qui advint au temps que le siege estoit devant la ville de Rouen*²⁸ et

²³ *Discours abbrege et memoires d'aulcunes choses advenues tant en Normandie que en France depuis le commencement de l'an 1559*, BnF fr. 5948, éd. A. Héron de Deux chroniques de Rouen, Rouen, Lestringant, 1900, p. 175-366, ici p. 267.

²⁴ Paris, Pierre L'Huillier, 1568, livre XVII, p. 524-525.

²⁵ Cité par Philip Benedict, *Rouen During the Wars of Religion*, Cambridge, Cambridge UP, 1981, p. 102 (la répression fut menée, à son jugement, « *dulcemente* » [lettre à Philippe II du 3 novembre 1562]).

²⁶ *Histoire universelle*, éd. A. Thierry, Genève, Droz, 1981-2000, t. II, livre III, chap. x, p. 93.

²⁷ *Histoire universelle*, trad., Londres, 1734, t. IV (1560-1564), livre XXXIII, p. 434. Mais La Noue, dans ses *Mémoires* (éd. Buchon, in *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, Paris, Le Panthéon littéraire, 1854, p. 290, col. b), parle de « quatre mille hommes, tant d'une part que d'autre, morts ou blessés ».

²⁸ En « tel desordre que les voisins mesmes pilloient les uns les autres et estoit à qui en pouvoit avoir, partie des plus riches sont pour le present bien pauvres et beaucoup qui n'avoient guiere de biens se sont emmeublez au pillage qu'ilz ont fait » (Lyon, Benoist Rigaud, 1563, éd. Fr. Bouquet, in *Mélanges*, 2^e série, Rouen, Lestringant, 1893, p. 266-267 [la plaquette originale, dont la trace s'était perdue au XIX^e siècle, existe encore en deux exemplaires, conservés respectivement à la Bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence et à la B. M. du Havre]). La reprise du même texte, quinze ans plus tard,

la très catholique *Relation des troubles excités par les calvinistes dans la ville de Rouen*²⁹, mais « l'espace de deux ou trois jours à discrétion » selon Brantôme (dont on est sûr, en revanche, qu'il était bien à Rouen et prit part aux combats³⁰), trois jours suivant le *Discours abrégé*³¹ et suivant La Noue – les trois stratégiquement requis selon lui : « un jour entier pour butiner, un autre pour emporter, et l'autre pour composer³² » –, jusqu'à huit à en croire Castelnau³³. Soit un laps de temps suffisant pour attirer dans la ville des individus appâtés par le gain et venus prendre part à la curée, comme s'en plaint amèrement le chroniqueur des *Troubles excités par les calvinistes* :

Ceux de Paris, marchands, et autres y accouroient pour achepter des marchandises du sac qui estoit plein, et ont emmené par bastelets les biens de ceux de Rouen en leur ville de Paris, comme s'ils eussent esté conquestés en un pays estrangier. [...] Ceux de Paris ne le sauroient renier ; aussi jamais n'aymèrent le pays de Normandie, ni les habitants dudit pays³⁴.

Le roi lui-même doit se satisfaire des médiocres hommages qu'une cité mise sens dessus dessous peut encore lui rendre. Le lendemain de la prise de la ville, mardi 27 octobre, il y entre avec sa mère et s'installe à l'abbaye Saint-Ouen. C'est là que cinq jours plus tard, dimanche de Toussaint, se présente à lui le Chapitre de Rouen, à effectif réduit, pour le conduire en procession jusqu'à la cathédrale Notre-Dame³⁵, qui porte encore les stigmates de l'iconoclasme huguenot, comme en témoigne l'accueil qui lui est réservé :

dans la *Description du pays et duché de Normendie* (Rouen, Martin Le Mesgissier, 1578, f° d2 v°) permet de l'attribuer au chanoine Jean Nagerel, mort entre-temps.

²⁹ Manuscrit Pellehaistre, éd. A. Pottier, Rouen, Le Grand, 1837, p. 24.

³⁰ Éd. Lalanne, t. IV, *Grands capitaines français* (l'Admiral de Chastillon), p. 331.

³¹ « ...et dura le saccaigement de pillage par trois jours devant que les soldatz feussent contenus » (éd. cit., p. 267).

³² *Mémoires*, éd. cit., p. 290, col. b. Seuls les gardes suisses, dont la discipline étonnera les cannibales mis en scène par Montaigne, savent garder la mesure, à en croire Castelnau, « n'emport[ant] autre butin, que quelque peu de pain et choses pour manger, chaudrons, pots, et autres ustenciles et vaisselles pour leur servir en l'armée » (éd. cit., p. 213).

³³ *Mémoires*, in *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. XXXIII, Paris, Foucault, 1823, livre III, chap. XIII, p. 213. Le pillage dura en fait jusqu'au départ des troupes royales, le 6 novembre, tranche l'historien E. Le Parquier (*Le siège de Rouen en 1562*, Sotteville-lès-Rouen, Lecourt, 1907, p. 67).

³⁴ Éd. cit., p. 41.

³⁵ Le service divin y a repris depuis la veille au soir, où les vêpres ont été chantées par l'archidiacre Jean Bigues « avec quelques Chanoines et Chappelains qui se trouvoient pour lors dans la Ville, et qui y assisterent les uns avec leurs surplis et d'autres en long manteau » (Dom Pommeraye, *Histoire de l'église cathédrale de Rouen*, Rouen, 1686, p. 128).

...ilz entrerent par le portail de Saint Estienne estant à costé du grand portail fermé pour l'hœure, et là arrivez allentree de l'eglise, M. m^e Jehan Bigues, grand archediacre de Rouen [...], p[o]urtant une croix d'argent preparée pour dire la messe [...], presenta au Roy à baiser la croix [...]. De là entra au cueur et soy presenta devant l'hostel à ce preparé faict en haste d'une tombe de pierre levée d'une sepulture³⁶.

Ainsi Charles IX pénètre dans l'édifice, non par le portail central, dont les clés ont disparu³⁷, mais par un portail latéral ; il y est accueilli, en lieu et place de l'archevêque de Rouen, le cardinal de Bourbon (sans doute encore à Gaillon), par son grand vicaire ; la croix présentée au roi n'est pas un objet précieux tiré du trésor de la cathédrale, que les protestants ont pillé ; enfin une simple pierre tombale fait office d'autel³⁸.

Dans de telles circonstances pouvait-on vraiment chercher à éblouir des sauvages brésiliens en leur montrant « notre façon, notre pompe, la forme d'une belle ville » ? Montaigne le premier se garde bien, contrairement à ce qu'il faisait dans le développement liminaire du chapitre I, 23/24, de faire la moindre référence à « nos premiers troubles » et au « siege de Rouan ». Il situe simplement la scène dans cette ville, en indiquant « du temps que le feu Roy Charles neufiesme y estoit³⁹ » et en laissant dans l'anonymat le courtisan (ou les courtisans) qui sollicite(nt) l'avis des trois cannibales. Or le jeune prince n'y est pas venu une seule et unique fois. Si l'on ne peut retenir l'assertion de Flaubert, qui imaginait la rencontre survenue « lors du sacre de Charles IX⁴⁰ », pourtant antérieur d'un an et demi et célébré selon l'usage à Reims, on songe au retour du jeune roi dans la ville quelques mois plus tard, après la prise du Havre, pour y faire son entrée solennelle et s'y déclarer majeur devant le Parlement de Normandie, préféré à celui de Paris. L'hypothèse d'une présence de Montaigne à Rouen auprès de Charles IX en août 1563 plutôt qu'en octobre 1562 a été émise, dès le XVIII^e siècle, par Jean Bouhier dans sa *Vie* de l'auteur placée en tête des éditions Coste

³⁶ *Discours abbrege*, éd. cit., p. 269-270.

³⁷ Elles sont « adirées », c'est-à-dire égarées, dit un autre document du temps conservé aux Archives départementales de la Seine-Maritime et cité par A. Héron (*ibid.*, p. 269, n. 2).

³⁸ « La table d'autel en argent doré [...] donnée en 1502 par le chanoine Jean Masselin, doyen du Chapitre » avait été brisée en morceaux par les huguenots, lors des saccages du printemps précédent (René Herval, *Histoire de Rouen*, Rouen, Maugard, 1947-1949, t. II, p. 75).

³⁹ *Les Essais*, éd. de référence, successivement p. 220-221, 128 et 220.

⁴⁰ Lettre du 26 décembre 1853 à Louis Bouilhet, in *Correspondance*, éd. J. Bruneau, Paris, Gallimard, 1984-1991, t. II, p. 488 (cité par Frank Lestringant, *Le Cannibale. Grandeur et décadence*, Paris, Perrin, 1994, p. 27).

des *Essais*⁴¹ et a été reprise au siècle suivant dans l'entrée correspondante de la *Biographie Michaud*, dont le rédacteur, Jean-Baptiste-Modeste Gence, va jusqu'à supposer que les cannibales furent présentés au roi « par son entremise⁴² » ; ce que répète à son tour l'historien local Amable Floquet⁴³, lequel décrit de surcroît Montaigne, flanqué de Brantôme, assistant à la royale déclaration de majorité depuis la « tribune grillée [...] pratiquée dans la grand'chambre pour les dames et demoiselles de la suite de la reine [d'où], comme elles, ils voient tout sans être vus »⁴⁴.

Le contexte d'une entrée royale, José Alexandrino de Souza Filho l'a déjà souligné⁴⁵, se prête bien en effet à une telle rencontre⁴⁶. On imagine aisément la curiosité du jeune Charles IX piquée par la présence de sauvages brésiliens dans le cortège ou bien les tableaux vivants offerts à sa vue (comme il s'en trouvait dans les fameuses fêtes organisées aussi à Rouen, treize ans plus tôt, en l'honneur de son père Henri II) et le souhait qu'il aurait pu exprimer de les rencontrer et de s'entretenir avec eux. La suite du texte renforce cette impression, puisque la dernière réponse mise dans la bouche du chef cannibale (« quand il visitoit les villages qui dependoient de luy, on luy dressoit des sentiers au travers des hayes de leurs bois, par où il peust passer bien à l'aise⁴⁷ ») sonne comme une variante indigène et exotique de l'Entrée royale à la française. Mais c'est sans doute, là encore, faire trop peu de cas des circonstances historiques dans lesquelles se déroula cette Entrée. Brantôme a beau assurer, en rapportant la réaction de Catherine de Médicis, que la ville assiégée et pillée s'était très rapidement relevée :

⁴¹ *Vie de Montaigne*, in *Supplément aux Essais de Michel de Montaigne*, Londres, 1740, p. 8.

⁴² *Biographie universelle ancienne et moderne*, Paris, Michaud, 1811-1862, t. 29 [1821], p. 434, col. a.

⁴³ « Ce fut alors qu'il présenta à ce monarque trois sauvages » (*Histoire du Parlement de Normandie*, Rouen, Édouard Frère, 1840-1842, t. II, p. 597).

⁴⁴ *Ibid.*, p. 563. Une telle tribune avait déjà été édiflée treize ans plus tôt pour Catherine de Médicis et les dames de sa suite, lors du lit de justice royal du 8 octobre 1550 (voir René Herval, *Histoire de Rouen*, *op. cit.*, t. II, p. 69).

⁴⁵ « Le "conte cannibale" de Montaigne », *art. cit.*, ici p. 116-121.

⁴⁶ C'est à l'occasion de l'Entrée de Louis XII à Rouen, à l'automne 1508, que lui fut présenté un sauvage, probablement venu d'Amérique du Nord et rejeté par une tempête, avec six des siens, sur les côtes bretonnes (d'après René Herval, *Histoire de Rouen*, *op. cit.*, t. II, p. 17). Sur ces « itinéraires oubliés : les Indiens en Europe aux XVI^e et XVII^e siècles », voir la contribution de Philippe Jarnoux dans *Dans le sillage de Colomb. L'Europe du Ponant et la découverte du Nouveau Monde (1450-1650)*, dir. J.-P. Sanchez, Rennes, PUR, 1995, p. 311-329, en particulier la section « Le spectacle de l'Indien », p. 320.

⁴⁷ *Les Essais*, éd. de référence, p. 221.

« JE PARLAY À L'UN D'EUX FORT LONG TEMPS... »

Quand le roy alla quelques quinze à seize mois après pour reprendre le Havre, il passa dedans avec toute sa court et aucunes troupes de son armée, l'on n'y trouva rien à redire pour le sac. Et vis la reine mère s'en estonner, tant elle s'estoit bien remise, et autant ample et opulante que devant, si bien qu'il ne nous y manqua rien⁴⁸ ;

quelques mois seulement après le siège, Rouen porte encore les stigmates des épreuves subies et Charles IX lui-même donne instruction aux échevins de ne pas se mettre, pour l'occasion, « en superflue despence⁴⁹ ». Le livret de l'Entrée, providentiellement conservé (*unicum* à la Bibliothèque Jacques-Villon⁵⁰), sera pour nous un document riche d'informations.

Son rédacteur anonyme incrimine la dureté des temps et, occultant la sédition qui l'a provoqué, « le malheur, las ! que tout le monde voit peu s'en faut nous avoi[r] saccagé la teste »⁵¹. La ville ne dispose plus des ressources qui avaient permis aux organisateurs des Entrées précédentes d'accueillir avec le faste requis les prédécesseurs de Charles IX :

...tout ce qui leur foisonnoit, nous defailloit. Il fallust en haste courir à Paris pour avoir la plus grande partie des draps de soye, et principalement le drap d'or pour le poille du Roy, tant peu en restoit-il de l'abondance qui les ans passés fournissoit les autres. Quant au reste, autres bandes que l'on avoit ordonné en grant nombre ne peurent marcher pour n'avoir assés de tailleurs pour faire leurs habitz⁵².

L'itinéraire royal a dû être modifié en conséquence et cantonné à l'intérieur des murs, au détriment des divertissements nautiques qu'on avait offerts à Henri II et dont on eût aimé gratifier aussi son jeune fils⁵³ :

Aussi ce qui aux autres donnoit suffisantes occasions de bien faire et abondances d'inventions, estoit que les roys avoient de coustume d'entrer par le pont, ainsi la riviere de Saine leur

⁴⁸ Éd. cit., t. IV, p. 331-332.

⁴⁹ *Registres de l'hôtel de ville de Rouen*, 4 août 1563, d'après Amable Floquet, *Histoire du Parlement*, op. cit., t. II, p. 551.

⁵⁰ *L'entrée faicte au Roy très chrestien Charles neufiesme à Rouen le XII^e jour d'Aoust, l'an mil cinq cens soixante-trois, de son règne le troisième*, Rouen, Martin le Mesgissier, 1563 (B.M. Rouen, Patrimoine, cote Dieusym-537). Nous en citons le texte, non d'après la réédition fac-sim. de P. Le Cacheux (Rouen, Société des Bibliophiles normands, 1936), incomplète, entre les planches XI et XII, des f° B ii v°-B iii r° de l'original (du moins dans les exemplaires privés des planches complémentaires XI a et b, tel celui de la BnF), mais d'après la réédition de Pierre-Louis Vaillancourt des *Entrées solennelles pendant le règne de Charles IX* (Ottawa, Legas, 2007, p. 34-49).

⁵¹ P. 48 ; nous rétablissons *avoir* là où l'éd. Vaillancourt imprime *avoit*.

⁵² *Ibid.*

⁵³ C'est seulement le lendemain 13 août que le roi, convié à naviguer sur la Seine, put voir « un homme qui par l'espace de demye quart d'heure demouroit au fons de l'eau, et en raportoit grande quantité de poissons », puis assister à une naumachie (p. 48).

apportoit avec soy l'invention de mil arguments, mais d'autant que la briefveté du temps ne donnoit le loisir de refaire les arches rompues, on supplia le Roy d'entrer par la porte Cauchoise, tant pour ce que elle estoit la moins endommagée et la plus commode⁵⁴.

Le programme de l'entrée fait directement allusion aux malheurs qui viennent d'affecter la province et sa capitale. Quand Charles IX arrive sur la place du Vieux-Marché, il peut voir un grand arc de verdure, sous lequel est représentée une femme éplorée, vêtue d'un manteau rouge à têtes de léopard d'or et tourmentée par plusieurs Harpies volantes. La Normandie ainsi figurée appelle pathétiquement sur elle la royale compassion : « *SISTE FILI, LEGE ET MISERERE. / [...] NUDA, ET LACERA SUM*⁵⁵... ».

Point de cannibales à l'horizon, ni même d'Amérique, alors qu'une place aurait pu aisément lui être accordée... à la suite des trois autres continents. Au frontispice de la première porte devant laquelle le roi se présente, ont été aménagées en effet trois niches, occupées par des femmes :

... l'une, moresse, avoit les cheveux crespés, en teste une couronne de fleures jaulnes, en la main un aspic. A ses jambes un coquodril et dessouz escrit :

AFFRIQUA.

L'autre estoit brune, et avoit les cheveux d'or, couronnée de dyamants et rubis. A ses bras, elle avoit plusieurs couronnes, pour monstrier la quantité des royaumes qui [s]ont en ceste partie⁵⁶. A ses piedz estoit un grand fourmy cornu, de ceux que Pline dit amasser l'or. Et dessoubz estoit escrit :

ASIA.

La troisieme estoit blonde, et avoit les cheveux d'argent couronnée d'un chapelet de roses, en une des mains elle avoit un liz, en l'autre une corne d'abondance pleine de fruitz, à ses pieds un toreau, et dessoubz estoit escrit :

EUROPA⁵⁷.

L'Afrique, l'Asie, l'Europe. On n'a pas jugé bon d'aménager une quatrième niche pour le Nouveau Monde, comme si les horizons brésiliens, jusqu'ici si présents dans le

⁵⁴ P. 48-49. La porte Cauchoise est une ancienne porte de Rouen, en haut de l'actuelle rue Cauchoise, construite au début du XVI^e siècle et démolie avant la Révolution. Les prédécesseurs de Charles IX étaient entrés dans la ville par le pont Mathilde et la Porte Grand Pont : Louis XII, le 28 septembre 1508, François I^{er}, le 2 août 1517, et Henri II, le 1^{er} octobre 1550 (six jours après la reine douairière d'Écosse, Marie de Lorraine, reçue, elle, à la porte Cauchoise). Voir René Herval, *Histoire de Rouen, op. cit.*, t. II, p. 15-16, 28 et 67-69.

⁵⁵ P. 43 : « Arrête-toi, mon fils, lis et aie pitié de moi. / [...] Je suis nue et déchirée... ».

⁵⁶ Nous rétablissons *sont* là où l'éd. Vaillancourt imprime *font*.

⁵⁷ P. 40.

négoce et l'imaginaire rouennais, s'étaient éloignés en raison des premiers troubles civils. Les cannibales offerts en spectacle à Henri II en 1550 ne réapparaissent pas treize ans plus tard dans l'Entrée de Charles IX, comme si une page s'était à présent tournée.

Pour séduisante qu'elle soit, l'hypothèse du président Bouhier⁵⁸ n'emporte donc pas la conviction et elle se heurte surtout à la résistance têtue des faits : à la mi-août 1563, pendant que Charles IX attirait à Rouen tous les regards, notre auteur était à Germignan, près de Bordeaux, au chevet de son ami tombé malade et emporté le 18 par la dysenterie, comme l'atteste la célèbre lettre de Montaigne à son père sur la mort de La Boétie. Nous voici retombés, avec Alphonse Grün, dans d'insondables perplexités : « Ainsi en 1562, il est douteux que Montaigne fût à Rouen, et il est certain qu'il ne s'y donna point de fêtes ; en 1563, il est sûr qu'il y eut des fêtes, mais il est certain que Montaigne n'y assista point⁵⁹. » *Mus in pice*, pour reprendre un vieil adage juridique cité dans les *Essais*⁶⁰. Reste la possibilité, esquissée par Grün lui-même puis reprise et amplifiée par José Alexandrino de Souza Filho, de songer à un autre port bien connu de « noz matelots⁶¹ » et cher au cœur de Montaigne. Deux ans plus tard en effet, le 9 avril 1565, lors du grand tour de France royal, Bordeaux, à son tour, accueille Charles IX et fait défiler devant lui « douze nations estrangeres captives », parmi lesquelles figurent des Américains, des Brésiliens et des Sauvages⁶². Nous n'en dirons pas plus sur cette Entrée bordelaise, pour ne pas anticiper sur la communication qui va

⁵⁸ Reprise plus récemment par André Comparot, qui évoque « cette curieuse fête donnée à Rouen pour la reconnaissance de la majorité de Charles IX » (« La découverte du Nouveau Monde, ou l'Europe à la recherche de son identité », in *Dans le sillage de Colomb, op. cit.*, p. 417-423, ici p. 422).

⁵⁹ *La vie publique de Michel Montaigne, op. cit.*, p. 144-145. Cf. Michel Simonin : « Quand cette entrevue [...] a-t-elle eu lieu et a-t-elle réellement eu lieu ? Il ne semble pas qu'elle ait été à ce jour mise en doute. Mais où la placer ? Il est difficile de la fixer aux jours qui suivent l[a] chute de la ville en 1562, mais tout aussi onéreux de l'imaginer l'année suivante. » (*Charles IX*, Paris, Fayard, 1995, p. 105-106). Références reprises à José Alexandrino de Souza Filho, « “Des Coches” sur fond d'histoire », art. cit., p. 86, n. 54, et « Le “conte cannibale” de Montaigne », p. 112, fin de la n. 2.

⁶⁰ III, 13, « De l'Experience », éd. cit., p. 1114.

⁶¹ I, 31, « Des Cannibales », éd. cit., p. 221.

⁶² *Entrée du Roy à Bordeaux...*, Paris, Thomas Richard, 1565, éd. Vaillancourt des *Entrées solennelles pendant le règne de Charles IX, op. cit.*, p. 229. Cf. La Popelinière, *Histoire de France*, [La Rochelle], Abraham H., 1581, t. I, f° 380 v° (« Sauvages, Américains et Brésiliens ») ; mais De Thou mentionne « des Cannibales, des Américains, des Brésiliens » (*Histoire universelle*, éd. cit., t. V, livre XXXVII, p. 30), tandis qu'Aubigné parle de « Cannibales, Margajats et Thaupinambous » (*Histoire universelle*, éd. Thierry, t. II, livre IV, chap. v, p. 227). Pour la répartition géographique entre Américains et Cannibales, reprise des *Singularitez de la France Antarctique* de Thevet, voir Fr. Lestringant, *Le Cannibale...*, op. cit., p. 90.

suivre, sinon pour poser la question du statut exact des indigènes ainsi produits. S'agit-il de vrais cannibales, comme l'étaient les « cinquante naturelz sauvages freschement apportez du pays » de l'Entrée rouennaise d'Henri II, ou d'Européens déguisés, travestis, comme l'étaient, toujours en 1550, les deux cent cinquante autres soi-disant Brésiliens, eux aussi « tous nuds, hallez et herissonnez », ce « surplus de la compagnie [qui], ayant fréquenté le pays, parloit autant bien le langage et exprimoit si nayfvement les gestes et façons de faire des sauvages, comme s'ilz fussent natifz du mesmes pays⁶³ » ? La question se pose déjà pour l'Entrée troyenne de l'année précédente où, le 23 mars, avaient défilé « un grand nombre de sauvages proprement accoustrez », à qui l'on avait donné pour monture des ânes, des chèvres ou des boucs et à leur capitaine une licorne couverte de lierre⁶⁴.

À supposer même, pour agréer à José Alexandrino de Souza Filho, que Montaigne se soit souvenu d'une rencontre bordelaise avec des cannibales, il n'en demeure pas moins que la scène rapportée à la fin du chapitre I, 30/31 est explicitement située par lui à Rouen⁶⁵. Et il y a sans doute de bonnes raisons à cela : non seulement, comme l'a souligné notre collègue⁶⁶, il lui importe de mettre en scène un roi-enfant, encore mineur, âgé de douze ou treize ans plutôt que de quinze, pour justifier la première remarque des trois Tupinambas, mais le choix de la capitale normande s'impose aussi, de préférence à Bordeaux, en raison de ses relations déjà anciennes avec le Nouveau Monde, des nombreux truchements plus ou moins « ensauvagés » qui en sont originaires, de l'importance du bois de braise pour son activité drapière et surtout du souvenir vivace

⁶³ *C'est la deduction du sumptueux ordre plaisantz spectacles et magnifiques theatres dressés, et exhibés par les citoiens de Rouen...*, Paris, Robert Messelin, 1550, cité par J.-M. Massa, « Le monde luso-brésilien dans la joyeuse entrée de Rouen », in *Les fêtes de la Renaissance*, III, éd. J. Jacquot et E. Koningson, Paris, Éd. du CNRS, 1975, p. 105-116, ici p. 108.

⁶⁴ *L'ordre gardé et observé par MM. les Habitans de la ville de Troye, pour l'Entrée de Trespuissant et Treschrestien Roy des François, Charles neufviesme du nom...*, à la suite des *Triumphes, grans bravetez et magnificences, faictes pour l'Entrée...*, Lyon, Pierre Merant, 1564, éd. V. E. Graham, in « The 1564 Entry of Charles IX into Troyes », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. XLVIII-1, 1986, p. 105-120, ici p. 117 (il est à nouveau question, quelques lignes plus bas, de « sauvages bravement accoustrez »).

⁶⁵ Une localisation précise dont Montaigne fera l'économie, dans le passage correspondant de l'« Apologie » : « J'ay veu autresfois *parmy nous*, des hommes amenez par mer de loingtain pays, desquels par ce que nous n'entendions aucunement le langage, et que leur façon au demeurant et leur contenance, et leurs vestemens, estoient du tout esloignez des nostres, qui de nous ne les estimoit et sauvages et brutes ? » (II, 12, éd. cit., p. 490 – nous soulignons).

⁶⁶ Voir « Le “conte cannibale” de Montaigne... », art. cit., ici p. 128.

laissé par le spectacle brésilien de 1550. Pour des raisons de vraisemblance la rencontre avec les cannibales ne pouvait avoir lieu ailleurs qu'à Rouen.

Mais le vraisemblable n'est pas exactement le vrai. Pour paraphraser un autre passage célèbre des *Essais* : advenu ou non advenu, à Rouen ou à Bordeaux, à Charles ou à Michel [Charles IX ou Michel de Montaigne], c'est toujours un tour de l'humaine capacité⁶⁷. Capacité de Montaigne, ici, à nous faire prendre pour une histoire vécue, pour des impressions saisies sur le vif, un *artefact* littéraire aussi savamment construit qu'ingénieusement disposé : entrent en scène trois cannibales, qui formulent trois observations et à qui l'auteur, à son tour, pose trois questions⁶⁸. Claude-Gilbert Dubois a appelé l'attention sur une « certaine ambiguïté de présentation », qui le conduit à risquer l'hypothèse d'une « affabulation⁶⁹ ». La scène racontée se divise en effet en deux tableaux distincts : d'abord le roi, parmi ses courtisans, s'entretenant avec les cannibales, puis, n'émergeant que tardivement du groupe (ou extérieur à celui-ci ?), Montaigne lui-même, qui n'avait pas, jusqu'ici, manifesté sa présence et qui prend le relais pour poursuivre l'échange avec l'un des trois sauvages. Fiction dans l'un comme dans l'autre cas, pour l'historien brésilien Afonso Arinos de Melo Franco, que je me risque à citer en portugais : « *Tanto uma como outra são evidentemente inventadas*⁷⁰. »

⁶⁷ On aura reconnu, librement réécrit, le développement final de « De la force de l'imagination » (I, 20/21, éd. cit., p. 108).

⁶⁸ Non sans intervenir lui-même dans le récit, du moins dans les éditions parues de son vivant, au moyen de trois parenthèses (qui deviennent quatre dans l'édition posthume, en raison de la ponctuation différente adoptée pour le groupe adjectival « bien misérables... pour venir voir le nostre », jusque là simplement détaché entre virgules). Sur ce goût de Montaigne pour les triades, voir notamment Jean Starobinski, *Montaigne en mouvement*, Paris, Gallimard, 1982, rééd. 1993, chap. III, section 7, « Note sur le groupement ternaire », p. 250-265.

⁶⁹ Entrée « Cannibales » du *Dictionnaire de Michel de Montaigne*, éd. cit., p. 156-159.

⁷⁰ L'une comme l'autre [de ces conversations] sont évidemment inventées » ; *O Índio brasileiro e a Revolução francesa* [1937], cité par José Alexandrino de Souza Filho, « Le "conte cannibale" de Montaigne... », art. cit., p. 112, n. 3. Ou, dans les termes encore plus vigoureux de Géralde Nakam : « Les réponses insolentes et incendiaires des chefs indiens à Rouen sont du Montaigne (à peine) masqué. » (« "Manières" d'un autoportrait », *RHLF*, XCVII-6, nov.-déc. 1997, p. 986-1007, ici p. 996) – Il n'est pas jusqu'à l'informateur de Montaigne, l'homme « demeuré dix ou douze ans en cet autre monde » appelé France Antarctique par Villegagnon (éd. cit., p. 208), qui ne devienne à son tour suspect aux yeux de Stephen Greenblatt : « si ce serviteur n'avait pas existé, Montaigne aurait très bien pu l'inventer pour servir ses desseins rhétoriques. En fait, il n'y a pas de preuves solides que le serviteur ait existé en dehors des essais où il apparaît » (*Ces merveilleuses possessions. Découverte et appropriation du Nouveau Monde au XVI^e siècle*, trad. Franz Regnot, Paris, Les Belles Lettres, 1996, p. 223 – ce domestique n'apparaît en fait que dans le seul chapitre I, 30/31).

Et c'est sans doute – j'en arrive enfin à ma conclusion – ce caractère de fabrication littéraire qui explique pourquoi ce texte, sans doute inspiré lui-même d'une page symétrique de Guillaume Postel, dans *De la république des Turcs*, sur la charité des Ottomans envers les pauvres de Venise⁷¹, a connu une telle fortune⁷² et servi de matrice à de si nombreux surgeons. Un bref florilège en fera foi : « J'ai vu une douzaine de ces hommes [des cannibales du Brésil] à Rouen, que des Normands avaient amenés... » (Louis Guyon, sieur de la Nauche, *Les Diverses Leçons*, 1603⁷³) ; « Les Toupinambous venus en France ces dernières années, [...] entrans au Louvre, virent plusieurs miserables mendians à demy nuds [...] : et d'un autre costé, ils aperçurent plusieurs Courtisans, les uns couverts d'or, les autres esclatans de pierreries : ils demanderent si ceux qui estoient sur le fumier, n'estoient pas aussi bien hommes que ceux-là... » (Michel Baudier, *Histoire generale de la religion des Turcs*, 1625⁷⁴) ; « On a plusieurs fois amené des sauvages à Paris, à Londres et dans d'autres villes ; on s'est empressé de leur étaler notre luxe, nos richesses et tous nos arts... » (Rousseau, *Discours sur l'origine de l'inégalité*, 1755⁷⁵) ; « En 1725 on amena quatre sauvages du Mississipi à Fontainebleau, j'eus l'honneur de les entretenir... » (Voltaire, *Dictionnaire*

⁷¹ Voir Frank Lestringant, « Guillaume Postel et l'«obsession turque» », in *Guillaume Postel 1581-1981*, Actes du colloque d'Avranches, 5-9 septembre 1981, Paris, Éd. de la Maisnie, 1985, p. 265-297, ici p. 278-280.

⁷² Dès *Les Serées* de Guillaume Bouchet : « De Montagne recite que deux Sauvages [*sic*] furent amenez au Roy Charles neufiesme, et qu'ils avoient apperceu qu'il y avoit parmy nous... » (livre III, *serée* 30, « Des Pauvres et des Mendians » [1598], éd. C. E. Roybet, Paris, Lemerre, 1873-1882, t. IV, p. 261). Voir Robert Muchembled, « Sauvages de l'intérieur et autres exotiques dans les *Serées* de Guillaume Bouchet (fin du XVI^e siècle) », in *Dans le sillage de Colomb, op. cit.*, p. 349-358, ici p. 355 (on corrigera la première référence de la n. 23).

⁷³ Lyon, Claude Morillon, livre IV, chap. III, « Que les peuples Cinocephales, c'est-à-dire ayans testes de chiens ont esté descouverts, et qu'on habite journellement avec eux », p. 592. Nous nous écartons toutefois de la lecture de Frank Lestringant, suivant qui Guyon, « sans préciser avec l'aide de quel interprète la chose a pu se faire, assure avoir “conferé et parlé à eux” » (*Le Cannibale...*, *op. cit.*, p. 54). En contexte il nous semble que le pronom eux, dans la phrase conclusive de Guyon réfère à ces écrivains, non à ces peuples : « Voila ce que j'ay peu colliger sur le dire de Pline, et des autres autheurs qui ont parlé de certains peuples qui ont testes de chien, que j'ay tiré de fideles escrivains, qui ont frequenté avec ces peuples, et mesme ay conferé et parlé à eux, comme avec le sieur de Villegaignon et de Lery » (éd. cit., p. 595).

⁷⁴ Paris, Claude Cramoisy, livre II, chap. VII, p. 122 (cité par Geoffroy Atkinson, *Les nouveaux horizons de la Renaissance française*, Paris, Droz, 1935, p. 356). Référence est faite aux six sauvages de la « France Équinoxiale » ramenés en Europe par le père capucin Claude d'Abbeville et présentés au jeune Louis XIII en avril 1613.

⁷⁵ Cf. aussi la péroration du *Discours*, qui reprend et complète les observations faites par les Cannibales de Montaigne (voir Frank Lestringant, *Le Cannibale, op. cit.*, Appendice I, « Les mots du Cannibale, de Montaigne à Jean-Jacques Rousseau », p. 303-305 ; et *Le Brésil de Montaigne, op. cit.*, p. 235-238).

« JE PARLAY À L'UN D'EUX FORT LONG TEMPS... »

philosophique, article « Anthropophages », 1764), la réécriture n'excluant pas, comme on le voit, l'émulation ni la surenchère ! Et je m'en voudrais de ne pas terminer, à Rouen, sur une citation de Flaubert :

... j'ai vu des sauvages [...]. Ce sont les Cafres dont, moyennant la somme de cinq sols, on se procure l'exhibition, Grande-Rue, 11. Hideux, splendides, couverts d'amulettes, de tatouages, maigres comme des squelettes, [...] ils étaient quatre et ils grouillaient [...] comme une nichée de lapins. [...] Parmi eux est une vieille femme de 50 ans qui m'a fait des avances *lubriques* ; elle voulait m'embrasser. [...] J'ai une envie démesurée d'inviter les sauvages à déjeuner à Croisset⁷⁶.

⁷⁶ Lettre à Louis Bouilhet, 25 décembre 1853 (*Correspondance*, éd. Bruneau, t. II, p. 487-488).